

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187231098**

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 \$ (contrat: 9 947 000 \$, contingences: 999 926,80 \$, incidences: 1 106 616,06 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231098

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 \$ (contrat: 9 947 000 \$, contingences: 999 926,80 \$, incidences: 1 106 616,06 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 28 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications précises et pertinentes dans ce dossier. Ils ont noté que, malgré le grand nombre de preneurs du cahier des charges, seulement trois entrepreneurs ont déposé une soumission.

Il n'est pas exagéré de penser que plusieurs entrepreneurs sont moins intéressés à travailler dans certains secteurs des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, et ce, en raison des diverses contraintes sur le terrain causées par l'étroitesse de certaines rues et la densité de la circulation.

Par ailleurs, les membres ont constaté depuis quelques temps qu'il existait diverses façons de présenter l'information sur les appels d'offres dans les sommaires décisionnels. Si plusieurs services municipaux présentent le tableau des résultats d'appels d'offres dans le sommaire, d'autres, comme le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), présentent un tableau en annexe au sommaire décisionnel.

La Commission est d'avis qu'il conviendrait d'avoir une certaine uniformité dans la présentation des renseignements dans les dossiers décisionnels et a choisi d'en faire une recommandation à portée générale sur la question.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231098 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation à portée générale

Considérant le fait que la présentation des résultats des appels d'offres est présentée de diverses façons et à divers endroits dans les dossiers décisionnels;

Considérant que cette information est essentielle à l'analyse d'un dossier d'octroi de contrat et devrait être rapidement accessible au lecteur;

La Commission recommande à l'unanimité que des règles claires et précises soient établies par la Direction générale pour favoriser une plus grande uniformité dans la présentation des résultats des appels d'offres dans les sommaires décisionnels permettant d'accéder rapidement aux tableaux des résultats des appels d'offres.